

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 29

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Congrès des instituteurs allemands - Goslar 1950. — L'école suisse et le problème de la compréhension internationale. — Vaud: Dernier avis. — Association vaudoise des maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine: Concours littéraire de l'œuvre suisse des lectures pour la jeunesse. — Place vacante. — Genève: Association anti-alcoolique du corps enseignant genevois: Rapport du président. — Neuchâtel: Curieuse balance. — Après le Congrès. — Au Locle. — Jura: Une feuille qui vole... Je «ponce», donc je «sue»! — On nous communique... — Valais: Ecole protestante de Monthey. — Variété. — Les progrès de l'orientation professionnelle.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DES INSTITUTEURS ALLEMANDS - GOSLAR 1950

Au début de juin a eu lieu à Goslar le deuxième congrès d'après-guerre des instituteurs allemands.

Goslar est une charmante petite ville située au pied du Harz, à l'endroit où la plaine du Nord fait place aux premières ondulations de l'Allemagne moyenne. Elle a été la résidence des empereurs et le siège de la diète du XIe au XIIIe siècle; elle est restée une ville moyenâgeuse, ceinte de remparts, avec des portes flanquées de tours massives, avec des rues étroites, des maisons basses à colombage, hérissées de clochers et de tourelles. Pas une de ses maisons n'a été touchée par la guerre, et à l'intérieur comme aux alentours, on peut y évoquer la vieille Allemagne romantique, aux costumes pittoresques, aux mœurs patriarcales, tandis qu'au milieu des forêts profondes, les sorcières, chevauchant leur manche à balai, vont tenir leur sabbat sur le Brocken tout proche.

Après la débâcle de 1945 et les années d'apathie qui l'ont suivie, les instituteurs allemands ont, petit à petit, reconstitué leurs organisations. Les difficultés ne leur ont certes pas manqué, surtout lorsqu'il a fallu reprendre le contact d'un Etat à l'autre, et la division de l'Allemagne en quatre zones d'occupation, au début complètement séparées, n'a pas été le moindre des obstacles. Ce n'est qu'en 1949 que le premier congrès des zones britannique et américaine a pu se réunir à Marbourg. La nouvelle organisation présente des caractères intéressants. D'abord, la *Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft* qui groupe en une puissante association toutes les sections des Pays est elle-même une des branches de ce qu'on pourrait appeler la Confédération générale du Travail qui rassemble non seulement les employés de l'Etat et des Etats, mais aussi tous les travailleurs syndiqués. Et comme cette intégration n'a pas été admise par toutes les sections, il existe une deuxième fédération, l'*Allgemeiner deutscher Lehrer und Lehrerinnen Verband* qui comprend la première fédération et les sections non adhérentes à la CGT: instituteurs et éducateurs de Berlin et de Bavière. Les deux fédérations ont d'ailleurs le même comité et leur congrès est commun.

Ensuite, à côté des sections d'Etats, qui correspondraient sur un plan plus vaste à nos sections cantonales, il y a une autre répartition

par catégories, par exemple : les jeunes instituteurs, les maîtres d'histoire, les orientateurs professionnels, les maîtres de religion protestants, les catholiques, les maîtres d'éducation physique, les institutrices, etc.. Ces groupes particuliers se forment dans chaque Etat et tiennent leurs assises générales au moment du congrès, entre les séances qui rassemblent tout le monde.

Enfin, le congrès est surtout une assemblée de délégués, nommés soit par les sections, soit par les groupes spéciaux, mais les unes et les autres sont très largement représentés puisque à Goslar, il y avait au total environ 500 délégués.

Le congrès de 1950 présentait une signification particulière, puisque pour la première fois, toute l'Allemagne de l'Ouest, même la zone française et même Berlin, y participaient.

L'ordre du jour comprenait, à part les cérémonies et formalités qui reviennent toujours dans des réunions de ce genre, l'adoption des nouveaux statuts, la question de l'autonomie de l'école et celle des Droits de l'Enfant.

Au cours de la séance d'ouverture, M. Böckeler, président de la CGT allemande devait faire une conférence sur « Syndicalisme et politique culturelle ». Retenu par la maladie, il avait envoyé le texte de sa causerie, dans laquelle il soulignait l'importance de l'adhésion des instituteurs, travailleurs intellectuels, à la CGT qui jusqu'ici n'avait rassemblé que des travailleurs manuels. Et il attachait une signification considérable à ce geste, en rappelant que jusqu'à ces dernières années, les intellectuels allemands s'étaient toujours tenus à l'écart des préoccupations d'ordre social et que leur absence parmi les organisations ouvrières avait eu de très lourdes conséquences dans la politique générale des syndicats. Mettre ceux-ci au courant des problèmes et des besoins de l'école actuelle sera une des tâches des instituteurs, car le rôle de l'éducation et de la culture dans la réalité sociale d'aujourd'hui ne saurait être surestimé.

Le problème de l'autonomie de l'école a donné lieu à de longues discussions, qui avaient d'ailleurs été engagées précédemment dans les assemblées des pays et dans la presse pédagogique. Une proposition demandait que la haute main sur l'école soit enlevée à l'Etat pour être confiée à des organisations particulières qui comprendraient, par exemple, sur le plan communal des représentants du collège des maîtres, des associations de parents, des autorités communales et des corporations qui s'intéressent à l'école. Ce conseil scolaire communal serait compétent pour tout ce qui concerne l'éducation : programmes, méthodes, contrôle, etc. Finalement, cette proposition a été repoussée, à cause du danger qu'elle présentait, de voir l'école dans les communes aux mains d'un parti politique ou confessionnel.

Les Droits de l'Enfant, déjà évoqués au congrès de Marburg, reviennent à nouveau en discussion, mais cette fois-ci, il s'agissait de traduire dans la pratique les principes généraux posés précédemment. Nous aurons l'occasion d'y revenir après le Congrès de la F.I.A.I. qui doit se poser le même problème.

Toutes les assemblées générales se sont succédé au cours des cinq

jours du congrès et ont été suivies avec une remarquable assiduité. Les discussions ont été serrées, toujours courtoises, quelquefois passionnées, mais elles m'ont laissé une impression très forte de vie ardente, de travail intensif et d'un désir très réel de clarté et de précision.

Je ne voudrais pas terminer sans mentionner l'importante partie musicale qui a agrémenté mainte séance, et sans remercier le comité de la G.E.W. de son accueil et de son amabilité.

G. W.

L'ÉCOLE SUISSE ET LE PROBLÈME DE LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE

Tel était le thème général du premier cours d'information organisé par la Commission nationale suisse pour l'Unesco, et auquel étaient conviés des membres du corps enseignant des divers degrés, ainsi que des hommes d'Etat et des représentants des grandes associations du personnel enseignant suisse et étranger.

Ce cours s'est déroulé du 19 au 28 juillet à Boldern sur Maennedorf, sous la direction de Mlle Ida Somazzi, présidente de la Commission nationale.

Ce fut une rencontre éminemment constructive. A côté des informations sur la structure et le fonctionnement des organes de l'ONU et de l'UNESCO, des conférenciers appartenant aux différents degrés de l'enseignement sont venus apporter leur contribution sur des sujets d'ordre psychique et pédagogique.

En effet, si, comme l'affirme le préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco, les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. Sur ce thème, des exposés ont souligné les efforts séculaires de la Suisse pour établir l'unité entre les régions fort différentes. Le professeur Von Geyserz, de l'Université de Berne, a présenté une étude richement documentée sur les longs efforts d'ordre juridique qui ont abouti à la création des Etats actuels. Sous le titre « Einigung Europas », le conseiller national Boerlin a apporté des vues d'une rare indépendance d'esprit, soulignant ce que notre démocratie peut recouvrir de préjugés et d'égoïsme.

Le professeur Guggenheim, de l'Université de Genève, parlant de « l'Universalisme et du régionalisme dans l'organisation internationale », souligna les avantages et les dangers de ce qu'il nomme « l'indivisibilité de la paix et de la guerre ».

M. Feldmann, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, sous le titre « La presse, sa liberté, sa responsabilité », exposa dans une étude remarquable les conditions d'expression de la pensée humaine et l'information dans un Etat démocratique. Analysant des cas récents, l'orateur montra l'importance primordiale d'une information loyale, non sans marquer les limites qu'imposent les questions de défense nationale et de sécurité.

M. le Dr Bastian, secrétaire de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, a expliqué les objectifs de l'Unesco (abréviation anglaise de l'expression « Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la

science et la culture»), qui a à son actif de belles réussites, dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et de la misère partout où c'est possible. M. Bastian n'a pas manqué de souligner que notre pays peut trouver dans l'application du plan d'assistance un champ d'activité précieux pour nos techniciens et un marché pour nos produits industriels. Ainsi la mission qui sera envoyée au Nepal en vue de l'équipement industriel de ce pays revêt un certain intérêt pour notre économie. Il appartient à chacun de nous de lutter contre l'apathie et le scepticisme qui peuvent paralyser les efforts de l'Unesco. Le «besoin de grandeur» que Ramuz a exprimé en termes si poignants peut trouver dans ces actions de secours une réponse de la plus grande importance pour la paix du monde. Questionné sur les ressources de l'Unesco, M. Bastian a précisé que la contribution de la Suisse pour 1949 a été de 565 000 fr., soit environ 15 centimes par habitant!

Le conseiller national Wick a exposé, sous le titre «Die christlichen Grundlagen des Friedens» (les bases chrétiennes de la paix), les conditions morales sans lesquelles tout ordre nouveau est voué à l'insuccès. Paroles courageuses qui furent soulignées par de nombreux représentants des Eglises.

Le vénérable professeur Haeberlin, de l'Université de Bâle, au cours de plusieurs exposés intitulés «Kultur, Gemeinschaft, Erziehung», apportait aux pédagogues de hautes leçons d'humanisme, de tolérance, comme base d'une communauté vivante.

M. le professeur L. Meylan, de l'Université de Lausanne, sous le titre «L'école suisse et l'éducation à l'humanité» a donné le résultat d'une longue expérience de ces problèmes, montrant comment les divers enseignements, mais notamment l'histoire et la géographie peuvent être le chemin d'une meilleure compréhension internationale. Sans négliger la culture d'un nationalisme de bon aloi, l'éducateur doit appeler ses élèves au sens de la communauté, et développer le côté humaniste et éducatif de son enseignement.

«L'enfant et la paix» était le titre d'un exposé du Dr Oscar Forel, qui a bien montré que la lutte pour la santé mentale des individus est un des éléments primordiaux pour l'établissement d'une harmonie entre les peuples. Tout ordre nouveau nécessite l'amélioration préalable de la conscience universelle. Le Dr Forel a exprimé sa foi dans les actions entreprises en faveur des populations déshéritées et s'est étendu sur le succès de la lutte contre l'anophèle en Sardaigne.

M. Robert Dottrens, directeur des Etudes pédagogiques à Genève, a souligné dans une étude intitulée «Education et démocratie» les nécessités inéluctables de la formation des citoyens d'un pays libre.

Fr. Dr Franziska Baumgartner-Tramer, privat-docent à l'Université de Berne, apportait le résultat de ses recherches dans le domaine de la psychologie enfantine, concluant qu'il est primordial d'exercer dès le premier âge les fonctions de la pensée, le jugement objectif et le sens de la responsabilité.

M. le professeur Kaegi, de l'Université de Zurich, fit un remarquable exposé sur «Vom Recht des Menschen, der Rechtsstaat, das Völkerrecht».

Des suggestions pratiques et le résultat d'expériences étaient apportées par M. Georges Michaud, directeur du Collège de Vevey, sur le sujet des échanges d'écoliers entre la Suisse et les pays voisins, façon heureuse de mettre nos jeunes en contact avec d'autres cultures et d'autres mentalités. Les auditeurs ont apprécié ces suggestions, qui ont suscité un échange de vues fort animé. Il en fut de même de la conférence de M. Calgari, directeur de l'Ecole normale de Locarno, qui relatait avec une chaleur toute méridionale les efforts entrepris par une commission suisse de l'Unesco pour la lutte contre l'analphabétisme dans l'Italie du Sud.

M. D. Lasserre, professeur au Gymnase de Lausanne, traitait la question de la solidarité internationale en rapport avec l'enseignement de l'histoire, ainsi que des problèmes de la neutralité et de la collaboration internationale. L'orateur n'eut pas de peine à prouver que la neutralité de notre pays, née de son histoire, a conservé tout son sens, et toute son importance pour nos voisins. Elle a permis à la Suisse d'accomplir dans le domaine de la protection du droit des gens des tâches que seul un pays neutre peut assumer.

Le Dr Gruner, professeur au Gymnase de Bâle, présentait le résultat d'une étude approfondie intitulée « Europäische und Weltgeschichte im Unterricht und in den Lehrmitteln der Schweiz » où étaient analysés les manuels en usage dans notre pays. L'orateur rendit hommage à nos manuels romands, dont il loua l'inspiration. Toujours sur le plan pratique, Fr. Dr Elisabeth Rotten exposait le bilan des expériences apportées par les villages d'enfants en Suisse et à l'étranger. Tant sur le plan de la charité que de la formation d'un esprit de collaboration internationale, ce mode d'éducation a suscité de légitimes espoirs.

M. Fritz Wartenweiler, le pédagogue bien connu, a fait un exposé richement documenté sur l'éducation des adultes dans les différents pays d'Europe.

M. Hambourger, secrétaire du Comité d'Entente des Fédérations internationales du personnel enseignant, et Mlle Marie-Louise Cavalier, membre du bureau exécutif de la FIAI, apportaient le salut des instituteurs français, et prirent une part active aux entretiens, soulignant l'effort poursuivi sur le plan des échanges et de la compréhension par les grandes associations d'instituteurs.

M. Viktor Fadrus, ancien ministre de l'éducation en Autriche, a participé à la réforme scolaire qui s'est faite dans ce pays à l'issue de la guerre mondiale. Il en donna une image fort attachante.

M. Max Petitpierre, président de la Confédération et M. Max Huber ancien directeur du CICR ont envoyé aux participants un message de félicitations et de vœux.

Mlle Ida Somazzi, président de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, a apporté à la direction de cette rencontre une ferveur communicative, un zèle d'apôtre, sa foi profonde et conquérante dans les destinées de l'Unesco et dans l'avenir de la collaboration entre les peuples. C'est une œuvre de longue haleine, et nul d'entre nous n'est trop humble pour y collaborer.

Dans son exposé final, « Vom Schweizerbund zum Bund der Vereinten Nationen », Mlle Somazzi a montré dans quelle large mesure l'expérience suisse peut être celle de l'Europe et du monde, si chacun apporte sa pierre à l'édifice, si chacun est animé de sentiments vraiment démocratiques, et remplace le scepticisme par une attitude constructive.

André Pulfer.

VAUD

DERNIER AVIS

Le caissier S. P. V. invite les membres qui n'ont pas acquitté leur cotisation pour 1950 à verser la somme de Fr. 23.— au C. C. P. II. 2226, jusqu'au 31 août 1950.

Passé cette date, ce montant augmenté des frais sera pris en remboursement.

Le caissier.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES D'ÉCOLE ENFANTINE ET SEMI-ENFANTINE

CONCOURS LITTÉRAIRE

DE L'ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Grâce à l'appui du centre de vente de Lausanne de l'OSL, le comité de l'Association vaudoise des Maîtresses d'école enfantine et semi-enfantine a le privilège de vous annoncer la création d'un prix littéraire, en vue d'obtenir des récits pour les enfants de 5—7 ans.

Une somme de 300 fr. récompensera le meilleur récit.

Les données exactes du concours paraîtront en automne.

Chères collègues, prenez la plume. Parlez de ce concours autour de vous. Vous savez combien sont rares les beaux récits à la portée des tous petits.

Ce concours est ouvert à chacun.

Bon été, chères collègues, et au revoir à notre assemblée d'automne.

Le Comité.

Place vacante :

INSTITUTEUR (instituteur-agent social)

aux Etablissements de détention et d'internement de la plaine de l'Orbe.

Classe de traitement : 13. Base minimum : Fr. 7 200.— ; maximum : Fr. 9 600.—, plus allocation complémentaire.

Conditions spéciales : Age maximum : 35 ans ; minimum : 25 ans. Brevet d'instituteur.

Entrée en fonctions : 28 octobre 1950.

Délai d'inscription : 31 août 1950.

Les offres manuscrites sont à adresser à la Direction des Etablissements de détention et d'internement de la plaine de l'Orbe, à Orbe, où tous renseignements complémentaires peuvent être demandés.

(Ce poste fait l'objet d'une annonce publique dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud du mardi 15 août 1950.)

GENÈVE**ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE
DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS****RAPPORT DU PRÉSIDENT****Année 1949**

1. Les brochures antialcooliques de M. Secrétan-Rollier sur la vie de Louis-Lucien Rochat, le fondateur de la Croix-Bleue, ont été envoyées à tous les membres de notre association.

2. Un concours de dessin illustrant une leçon antialcoolique : la comparaison entre l'eau et l'alcool, a été organisé dans les écoles. Comme prix, de beaux livres ont récompensé les élèves qui avaient présenté les meilleurs travaux.

3. De jolis protège-cahiers ont été envoyés dans les écoles en vue de la propagande pour le lait, et les jus de fruit sans alcool et les raisins frais.

4. Des articles antialcooliques ont été publiés dans l'« Educateur » et dans les principaux journaux de Genève.

5. Le comité de notre association a organisé une conférence de M. Rudin, secrétaire de la Fédération antialcoolique genevoise ; des renseignements intéressants ont été donnés : les milieux antialcooliques suisses sont intervenus auprès du Conseil fédéral afin que la fabrication et la vente des imitations de l'absinthe soient interdites.

En janvier 1948, la Commission fédérale a décidé de ne plus tolérer qu'on emploie pour les réclames alcooliques les mots « sain », « fortifie la santé », etc. Actuellement, toutes ces appellations ont été complètement supprimées ; les réclames alcooliques aux organisations de jeunesse sont interdites.

L'alcoolisme est toujours un fléau pour la Suisse : 820 millions de francs sont dépensés chaque année pour les boissons alcooliques (à titre de comparaison : 370 millions pour le lait). Il y a en Suisse 20 000 prisonniers, 17 000 faibles d'esprit, 15 000 malades incurables, 70 000 aliénés. Dans bien des cas, ces misères sont dues directement ou indirectement à l'alcoolisme.

Les Chambres fédérales ont demandé la révision de la loi sur la régie fédérale des alcools. Cette nouvelle loi sera présentée au peuple suisse.

6. Le comité de l'Association a prié Mme Secrétan-Rollier de donner une causerie sur ses expériences à Lausanne dans sa lutte contre la prostitution. L'alcoolisme favorise la prostitution.

A la suite de mesures administratives sévères, les prostituées du canton de Vaud ont pris peur et sont venues auprès de Mme Secrétan. Plus de la moitié de ces femmes ont retrouvé une vie normale.

7. Notre déléguée à l'assemblée du Cartel d'hygiène sociale et morale a signalé au comité de l'Association que l'alcoolisme était à l'ordre du jour de cette séance : causerie de M. Odermatt sur la 3e vague d'alcoolisme en Suisse et causerie de M. le Dr Revillod sur les traitements des alcooliques à l'hôpital.

8. Plusieurs de nos membres ont protesté auprès des personnes responsables au sujet de la vente d'alcool par les fabriques de chocolat et au sujet de la propagande pour les boissons alcooliques par la Coopérative.

9. La Société des Maîtres abstinents suisses a pris la décision de mettre dans son programme d'action la propagande pour la vente des jus de fruit sans alcool et pour la vente des raisins frais.

10. Les fondements religieux de l'abstinence, tel est le titre de la causerie donnée par M. Rudin aux membres de notre comité : le chrétien doit renoncer à tout ce qui peut nuire au développement de sa personnalité spirituelle. M. Rudin affirme ses convictions antialcooliques en citant des textes bibliques : I Corinthiens, chap. 6, v. 7 ; chap. 10, v. 20 ; v. 31. — Romains 11, v. 1 et 2 ; 14, v. 21. — Thessaloniciens I, v. 23. — Epitre de Pierre, chap. I ; chap. 2, v. 9. De même que dans l'Ancien Testament : Exode 19, v. 6 et Lévitique 10, v. 9 à 11.

11. M. le professeur M. Schenker, délégué de notre Association à l'assemblée annuelle des Maîtres abstinents à Bâle a présenté un rapport intéressant au comité sur l'activité des maîtres abstinents suisses dans nos différents cantons : Lucerne a organisé un congrès international. En Argovie, on a entrepris une campagne contre les bars d'appartements. A Bâle, un film antialcoolique a été créé ; un ancien instituteur abstinente est au Conseil d'Etat. A Berne, il y a 450 membres de notre société. Ils ont organisé des séances de cinéma antialcoolique. Des abstinents font partie du Conseil national. A Berne, à Bâle et à Zurich, il y a des salles de danse dans lesquelles aucune boisson alcoolique n'est vendue. A Genève, J. Brocher a proposé la création d'un nouveau film antialcoolique avec plusieurs copies qui seraient vendues aux sociétés antialcooliques suisses.

Dans le canton de Vaud, le Conseil synodal a demandé d'intensifier l'enseignement antialcoolique.

12. Les représentants des bâtiments scolaires ont été convoqués à une séance du comité ; il a été décidé d'intensifier la propagande pour le « Livre d'or » dont le but est de développer le mouvement des écoliers abstinents et d'envoyer un modèle de leçon antialcoolique sur la fermentation aux membres du corps enseignant.

13. Le comité a prié M. A. Bertrand, missionnaire, de donner une causerie sur la situation dans l'Afrique du Sud. Les noirs font un grand usage de boissons alcooliques au Mozambique, colonie portugaise, où il n'y a aucune loi pour enrayer l'alcoolisme. Au Transvaal, les lois sont très sévères ; il est interdit à un blanc de vendre de l'alcool à un noir, mais on boit clandestinement. Les villes indigènes sont surpeuplées ; le manque d'hygiène, la promiscuité favorisent l'alcoolisme. En 1916, la Croix-Bleue a commencé son œuvre, elle comprend actuellement 6000 abstinents dans le sud de l'Afrique.

Il y a de grandes réunions dans lesquelles beaucoup de joie se manifeste. A cette occasion, de nouveaux adhérents prennent un engagement d'abstinence avec signature. Dans les mines de Johannesburg, la Croix-Bleue est à l'œuvre.

14. La fête du « Livre d'or » pour écoliers abstinents a eu lieu le 5 mai à la salle centrale, avec programme de cinéma.

868 élèves dans 117 classes appartenant à 26 écoles ont signé dans le « Livre d'or », attestant ainsi qu'ils n'avaient pas bu de boissons alcooliques.

15. Conclusion.

Le comité de l'Association antialcoolique du Corps enseignant genevois désire être soutenu par des jeunes et par davantage de membres du corps enseignant. Un effort sera tenté auprès des candidats et candidates de l'enseignement primaire.

Il y aurait lieu de faire un appel en particulier dans les milieux pédagogiques de l'école supérieure des jeunes filles et de l'école des arts et métiers peu représentés dans notre Association.

Nous aimerais que tous les élèves des écoles soient préservés du danger qui les menace afin que la nouvelle génération soit saine et forte physiquement et moralement.

H. Coeytaux, président.

NEUCHATEL

CURIEUSE BALANCE

La votation du 9 juillet nous a été défavorable.

Et pourtant, les arguments les plus logiques, les mieux pensés, s'étaient accumulés sur l'un des plateaux de la balance (affiches suggestives, documents et dépliants bien présentés, conférences convaincantes, annonces, etc.). La F.N. avait préparé sa campagne intelligemment, sans passion, avec sagesse et vigilance. Nous n'avons rien à lui reprocher. Avec cela, l'appui du Conseil d'Etat in corpore, suivant le vote affirmatif du Grand Conseil ; en plus, des manifestes signés de personnalités de valeur recrutées dans les milieux les plus divers ; enfin, l'approbation de presque tous les partis, l'hostilité d'aucun. Avec autant d'atouts en mains, il était permis d'être quelque peu optimiste.

Sur l'autre plateau, l'œuvre des adversaires, souvent adroite, parfois perfide aussi. Toutefois, nous sommes bien amenés à y considérer d'autres puissances probablement plus pesantes encore. C'est en l'électeur même que nous les trouverons, lorsque, seul dans une cabine de vote, libre absolument d'écrire un « non », il peut satisfaire son antipathie envers la kyrielle des fonctionnaires (ces braves gens chargés d'établir les bordereaux d'impôts, d'expédier des commandements de payer, de faire la police, d'exercer la justice, etc., n'en peuvent si la nature de leur travail est tracassière ou répressive), ou une petite rancune contre tel maître d'école ou telle institutrice auxquels se rattachent un de ces tenaces souvenirs de chagrin d'enfant. C'est peut-être aussi la jalouse humaine de ceux dont la condition matérielle est inférieure à celle d'un commis ou, surtout, d'une femme fonctionnaire car, plus que jamais, on a bien dû constater que l'opinion publique n'était pas acquise au principe équitable « à travail égal, salaire égal ». On ne peut donc pas faire fi de l'opinion publique. Avons-nous tort de penser que ces mesquineries qui procèdent toutes de l'égoïsme ont pris le pas sur les directions données par les partis et même sur les raisonnements étayés par un bon sens tout élémentaire et ont joué un rôle beaucoup

plus important qu'on peut le croire. Le beau temps, la saison (n'a-t-on pas entendu dire, dans un exposé préalable, qu'il suffisait de fixer une votation en été pour obtenir un rejet !), la coïncidence de la votation avec les Fêtes scolaires de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont-ils eu une influence ? Il est difficile de l'affirmer.

En attendant, tout est à remettre sur le métier. Il s'agit de déceler ce qui, dans le projet refusé par le peuple, serait susceptible d'être revisé assez judicieusement pour trouver la faveur des électeurs. Il faudrait connaître les objections les plus généralement formulées et en tenir compte. Il y a là matière à réjouir les amateurs de problèmes psychologiques... Quoi qu'il en soit, on ne va pas en rester là. Il faudra aboutir à une stabilisation tout de même raisonnable. Mais l'obligation où est le peuple de statuer sur toute dépense supérieure à 30 000 francs multipliera les votations. Et nous nous demandons si cette extension de l'esprit démocratique, au lieu d'accroître la souveraineté populaire, ne provoquera pas de la lassitude et du désintéressement...

Comme l'a dit très justement un quotidien neuchâtelois, si la votation du 9 juillet est un échec pour les salariés de l'Etat, c'en est un aussi pour tous les travailleurs du canton.

Le résultat est fort regrettable, en effet, mais nous ne désespérons pas de l'avenir. S'il a fallu compter 10 989 rejétants, il y a eu une fraction très appréciable d'acceptants : 7728. En outre, la participation au scrutin a été assez faible : 48 % d'électeurs votants. Qu'auraient fait les autres ?

Félicitons les trois seules communes qui ont eu une majorité de « oui » : La Chaux-de-Fonds, Les Verrières et Les Brenets.

Mais il suffit. Trêve de cette bizarre comptabilité de vacances ! Gageons que la prochaine balance ne sera pas si étrange !

W. G.

APRÈS LE CONGRÈS

N'est-ce pas Rousseau qui a dit : « Il y a plus de plaisir en l'attente du bonheur qu'en sa réalisation » ? Le Congrès de Lausanne dont nous nous réjouissions depuis longtemps donne toutefois un démenti à cette pensée, tant il est vrai que nos chers collègues vaudois réussirent à nous combler de satisfactions de tous ordres. Le bulletinier général a énuméré ici très justement tous les points du programme dignes de notre reconnaissance et de nos compliments. Que les organisateurs sachent que les participants neuchâtelois associent pleinement leurs sentiments de gratitude aux siens !

Une modestie bien naturelle nous a dicté le mutisme qui convenait sur le rapport objectif et probe de M. Ischer et sur la formation du nouveau Comité romand. Ces divers titres de distinction, est-il nécessaire de le dire aux intéressés, sont trop honorables pour nous avoir laissés indifférents.

W. G.

AU LOCLE

Démission : Mlle Suzanne Meylan, pour raison de santé, a dû abandonner la tâche au cours de sa 39e année d'enseignement. C'est avec regret que nous voyons cette aimable collègue nous quitter.

Mlle Meylan débuta à Martel-Dernier, puis elle fut appelée aux

Calames sur Le Locle où elle passa quatorze ans à cause des suppressions ininterrompues de postes en ville. Enfin, cette institutrice consciencieuse et dévouée tint, jusqu'au moment de son départ, une classe du degré inférieur au Locle. Toujours souriante, notre sympathique collègue sut s'attacher l'affection de ses élèves et notre amitié aussi. Mlle Meylan fut, en outre, durant plusieurs années, la distinguée secrétaire des verbaux de la section et elle prit part assidûment et avec plaisir à nos travaux.

Que la retraite lui soit douce et lui apporte rapidement l'amélioration de santé nécessaire à la pleine jouissance de son repos !

Un nouveau directeur. Les maîtres qui enseignent depuis vingt ans au Locle auront connu cinq directeurs. Les changements sont donc fréquents.

La Commission scolaire a choisi un Loclois, M. André Bütkofer, professeur de mathématiques à l'Ecole secondaire. C'est un maître très qualifié et aimé, entouré de l'estime de toute la population. Chacun est heureux de sa nomination. M. Bütkofer a l'avantage, pour nous, d'avoir passé par l'enseignement primaire. Il fit des remplacements au collège de la ville et occupa pendant un certain temps le poste d'instituteur des Calames. Tout nous porte à croire que la direction de nos écoles ne saurait être en meilleures mains et nous souhaitons au nouvel élu de trouver dans ces fonctions, la joie et la satisfaction indispensables à un travail fécond.

Ces derniers mois, l'intérim a été assuré avec beaucoup de bonheur par notre ancien collègue, M. Armand Toffel, dont la compétence, la délicatesse, le charme aussi, étaient une garantie indiscutable de succès. Tous ceux qui le connaissent n'en pouvaient douter. W. G.

JURA

UNE FEUILLE QUI VOLE...

... un dernier écho du Congrès qui s'envole !

Simplement pour affirmer que la cohorte des cinquante Jurassiens qui ont participé aux journées lausannoises en gardent un excellent souvenir et pour dire à ceux qui furent à la tâche leur gratitude. Il reste maintenant « du pain sur la planche »... et le corps enseignant jurassien apportera son concours aux travaux pratiques proposés par les thèses du magistral rapport du Dr Ischer. Nous ne reparlerons.

JE « PONCE », DONC JE « SUE » !

C'est ce qu'ont exprimé avec malice quelques collègues qui ont participé à la première partie du Cours de menuiserie de Bienne (10 au 22 juillet), organisé par la Société jurassienne de Travail manuel et de Réforme scolaire.

Il est impossible de narrer les multiples travaux d'un tel cours ; relevons qu'un esprit d'équipe ne cessa d'y régner, que notre « chef » a droit à notre reconnaissance. (Son enthousiasme, ses compétences... et sa voix !) Ce cours reprendra au début d'octobre pour deux semaines encore. Nous y retournerons avec joie. Quand tout sera passé, nous rédigerons quelques commentaires pour faire envie à ceux qui n'y étaient pas !

Reber.

ON NOUS COMMUNIQUE...

... deux retraites de collègues. Il s'agit de celle de M. Edmond Marchand, directeur des Ecoles primaires de St-Imier, qui quitte l'enseignement après 47 ans de service ; puis de celle de M. Emile Stebler, « régent » du joli hameau de Belprahon, dans le Grand Val. A ces deux vétérans, serviteurs de l'école jurassienne, nous apportons nos félicitations et nos vœux pour de belles et paisibles années.

VALAIS

ECOLE PROTESTANTE DE MONTHEY (Valais)

Le poste d'institutrice est à pourvoir. On demande une institutrice diplômée, dans la force de l'âge, s'intéressant à la cause des écoles protestantes rattachées aux communautés protestantes du Valais.

Avantages : les mêmes que ceux dont jouit dans son canton toute institutrice genevoise, vaudoise, neuchâteloise ou jurassienne.

Les candidatures sont à adresser à M. le pasteur Pierre Savary, président du Comité vaudois pour les protestants disséminés.

Rentrée de l'école : 15 septembre.

Renseignements auprès de M. Kohler, président par intérim de la Commission scolaire de l'Ecole protestante de Monthey (Valais).

VARIÉTÉ

Tout par hasard, le No 23, 9 juin 1950, de « Sie und Er » me tombe dans les mains, abandonné chez moi par une dame en visite. Avant de le flanquer à la corbeille, j'en tourne les feuillets avec nonchalance et une curiosité plutôt mitigée. Et les grandes images défilent. Voici, tout d'abord, le corpulent et puissant Ernest Bevin en plein feu d'un discours puis, malade et crispé, en train de descendre un escalier ; Ingrid Bergman et son poupon ; les jeunesse allemandes en marche vers Berlin-Ouest ; le faux Staline, le malheureux empereur du Japon Hirohito. Voici encore les 160 cadavres des 160 baleines échouées et expirantes sur une plage d'Ecosse, etc., etc. Mais... mais... qu'est-ce donc ? Mais oui, c'est bien ça : voici un maître d'école, un simple régent de village encore, en train ici de corriger une haute pile de gros cahiers, là de diriger la chorale. Il a l'air de s'évertuer à soutenir une voix défaillante. Voyez-vous ça ? Vraiment, tout arrive ! L'humble régent de village lui-même est jugé digne d'un reportage documentaire. Cette fois, me voilà sérieusement accroché. Je lis tout et la lecture se termine par une sorte de surprise ravie, tant l'article révèle de pénétration malicieuse. C'est de l'allemand, bien sûr, mais sans rien de lourd ni de rébarbatif. L'auteur suggère plus qu'il n'expose. Il n'insiste pas. Il glisse promptement, sûr de sa touche et de l'effet déjà acquis. A peine une « monture ».

Mais, lisez plutôt et jugez vous-même. A lui seul, le titre crée déjà l'ambiance, ainsi qu'on dit :

IL A BIEN LE TEMPS !...

Nous lui avons rendu visite. La maison qu'il habite lui appartient et il y vit avec sa charmante femme et ses trois enfants. Les douze semaines de vacances payées dont il jouit font de lui un objet d'envie

dans la commune entière. Le reste de l'année, et bien que son traitement mensuel lui soit très ponctuellement et intégralement payé, il est occupé « seulement » ! de 7 h. à 12 h. puis de 14 à 16 h.

En outre et d'office, il assume la fonction de secrétaire municipal. Mais cela ne compte pas. Finalement, n'est-ce pas ? il a fait des études. Et puis, surtout, il a le temps !

De plus, il remplit l'office d'organiste au temple, ce qui va également de soi. Enfin, il enseigne le chant. Pour cela aussi, il a le temps ! Que ferait-il donc de ses loisirs ?

Le poste de moniteur de la section de gymnastique lui a été confié. Cette charge, purement honorifique, lui revenait de droit, parce qu'il a bien le temps. Exercer le ballet de la section des dames, faire apprendre leur rôle aux acteurs de la Société dramatique qui monte un nouveau spectacle, entrent aussi dans ses attributions. Toujours parce qu'il a le temps. Il trouvera bien le temps de se mettre tout ça dans la tête. Et, comme aucun des membres du Männerchor n'a le temps d'organiser la course annuelle, il est tout naturel que le régent se charge de ce souci. Il a le temps, lui, n'est-ce pas ? Comment chacun dans le village n'en serait-il pas pleinement convaincu puisqu'il trouve encore moyen de consulter le pluviomètre et de transmettre ses relevés à l'observatoire météorologique, de diriger les cours agricoles d'hiver, de donner des leçons de piano aux enfants des bonnes familles, des leçons supplémentaires aux élèves peu doués ou en retard et que les parents, soucieux ou inquiets, veulent absolument « pousser », de remplir l'office de conseiller professionnel, de participer à des mariages, d'assister les veuves désemparées, de secourir en cas d'accidents, de seconder, d'être présent partout où l'on a besoin d'un homme qui... d'un homme que... d'un homme qui a le temps, quoi ! et sur lequel on puisse compter.

On le voit bien : le dit maître d'école, auquel on paye régulièrement et intégralement son salaire mensuel et à part son enseignement qui l'accapare si peu, trouvera toujours le temps de se consacrer à des besognes pour lesquelles les autres hommes du village ne pourraient vraiment distraire une seule minute. Le plus souvent, le dimanche, il faut coûte que coûte qu'il trouve le temps de collaborer partout : tenir l'orgue à l'église, diriger la fanfare, faire le discours à l'inauguration du nouveau local des pompes, etc. Il a tout le temps.

Malgré tout le temps dont il a disposé — ce qu'il faut entendre comme suit : A vrai dire, il n'a jamais eu un moment vraiment à lui — on ne manquera pas de dire à sa mort ce que Jean-Paul a pu dire de son modeste et joyeux maître d'école, Maria Wuz : « Cher Wuz, respect ! Vraiment, tu as eu la plus heureuse des vies. »

Cette citation, à peine modifiée, est tirée de l'ouvrage « La vie sereine du petit régent d'Auenthal, Maria Wuz ». Le poète commence ainsi son histoire : « Que ta vie et ta mort furent douces et calmes !... Seuls les hauts et les bas de ton humeur¹ en ont marqué les étapes et ta mort fut comme celle d'un lis qui s'incline et dont les feuilles s'en

¹ L'expression allemande « Deine Epochen waren die Schwankungen » est proprement intraduisible en français.

vont voltiger sur les fleurs des alentours. Avant qu'on te couche dans la tombe, tu dormais déjà doucement ! » Bien sûr : il avait le temps !

Les légendes des images sont également et hautement évocatrices.

1. Le régent du village corigeant les cahiers. — Après, il s'agira encore de préparer les leçons du lendemain. Et cela après 7 h. de classe. Mais, comme on l'a vu rentrer à la maison déjà à 16 h., beaucoup dans le village sont d'avis que cet homme mène la vie la plus idyllique et la plus libre qui se puisse concevoir.
2. Grâce à Dieu ! le village possède une société dramatique dont le régent est naturellement le régisseur. A quoi donc pourrait-il consacrer les longues soirées de l'hiver s'il n'y avait pas les répétitions théâtrales ?
3. A la répétition de chant. Le maître est en plein feu de l'action. De ses bras tendus, il marque la mesure et, bouche grande ouverte, il semble s'égosiller à soutenir une voix défaillante.
« L'homme qui a le temps », ainsi que le proclame la rumeur publique, consacre chaque second soir de la semaine au Männerchor. On exerce : « La beauté s'épanouit au sein de l'harmonie... » Mais, durant les répétitions, la beauté et l'harmonie ont grand'peine à fleurir. »
4. Aux cours complémentaires : Un paysan complaisant a amené une vache et le régent fait aux jeunes gens une démonstration concrète.
5. A l'orgue de l'église : « Un coup d'œil dans l'agenda du maître d'école révèle une surcharge d'obligations. Pourtant, le dimanche, l'office divin ne saurait se passer de ses services. »
6. « Enfin, le régent cultive son jardin qui fournit la famille de légumes. Et ce jardin ne saurait être autrement qu'un jardin modèle. En qualité de directeur des cours agricoles, il importe que le régent non seulement « dise » ce qu'il faut faire, mais « prouve » réellement comment on peut mieux faire. »

Traduit et adapté par Ed. Fankhauser.

LES PROGRÈS DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a publié récemment la statistique des cas traités en 1949 par tous les offices d'orientation professionnelle de Suisse, statistique qui accuse une notable augmentation sur l'année précédente. En effet, près de 40 000 jeunes ont bénéficié des conseils de l'orientation professionnelle, soit 4500 de plus qu'en 1948. Depuis 1933, date de la première statistique, cette institution s'est développée régulièrement et c'est pour la première fois que l'on constate un tel bond en avant d'une année à l'autre. Au cours de ces dernières années, 38 - 42 % des jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire s'adressaient à l'orientation professionnelle. Or en 1949, la moyenne suisse a été de 47 %.

Sans doute, l'organisation de cette utile institution s'étant encore développée l'an dernier, il a été possible d'atteindre un plus grand nom-

bre de jeunes. Mais cette réjouissante augmentation doit être essentiellement attribuée à une autre cause. Conjoncture moins favorable, crainte d'une crise économique, voilà ce qui engage parents et jeunes au seuil de la vie professionnelle à demander un conseil autorisé. « Est-il possible, en choisissant insidieusement un métier, de se préserver dans une certaine mesure des conséquences d'une future crise économique ? » Telle est la question qui conduit au spécialiste, c'est-à-dire en l'occurrence au conseiller de profession. Si l'on songe que chacun est entièrement libre de faire appel ou non à l'orientation professionnelle, l'augmentation signalée plus haut doit être également considérée comme une marque tangible d'une confiance grandissante.

Une constatation, réjouissante elle aussi, va de pair avec le nombre grandissant des jeunes qui s'adressent à l'orientation professionnelle : on ne cherche plus seulement la sécurité matérielle dans un emploi soi-disant « sûr », mais — et cela toujours davantage — dans un métier étudié à fond et qui correspond vraiment aux aptitudes et aux inclinations personnelles.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

Voyages G. Mugellesi, Vevey

21-25 août (en autocar) : **Le Tessin-Grisons Fr. 225.—**

6-12 septembre : **L'Autriche-Vienne IIe cl. Fr. 221.— IIIe cl. Fr. 177.— tout compris**

16-19 septembre : **Venise Fr. 155.—**

21-30 septembre : **Rome-Naples-Capri Fr. 385.—**

D E M A N D E Z C I R C U L A I R E S D É T A I L L É E S

Just Published :

BETTER ENGLISH

AN ADVANCED GRAMMAR by R. A. LANGFORD

A survey of English grammar and syntax comprising 32 chapters, each with a selected reading passage and set of exercises.

Cloth-bound, 207 pages, price Frs. 7.80.

From any good bookshop or direct from the publishers :

THE ENGLISH INSTITUTE

R. A. Langford - 8, Pelikanstrasse, Zurich

BUFFET DE LA GARE - LES AVANTS

Point de départ de nombreux buts d'excursions. Belvédère des Alpes vaudoises dominant toute la région du lac. Grande terrasse ombragée. Chambre et pension. Arrangements pour séjours prolongés.

O. INGOLD-TANNER - Téléphone (021) 6.23.99

SALLES POUR SOCIÉTÉS ET COURSES D'ÉCOLES

Angle Terreaux-Chauderon - Lausanne



Bon goût

Bon marché

GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL



Taverne du
Château
de Chillon

A proximité du
Château

Arrangements
pour sociétés

W. Herren,
prop.

Tél. 6 26 88

MONTREUX

Hôtel Terminus Buffet de la Gare

Meilleur accueil

Belle terrasse

Arrangements pour écoles
et sociétés

Téléphone 6 25 63 J. DECROUX, dir.



Au centre
de la ville
Un endroit
sympathique
Stamm SPV
Salles
pour banquets
et sociétés
Bock reste
au rang des
meilleurs
Restaurants
G. Eisenwein

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son attention
aux affaires qui lui sont confiées.

Pour vos yeux

allez chez Koch
c'est mieux !

E. KOCH, OPTICIEN, BIENNE

Rue Dufour 13

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MUTUELLE

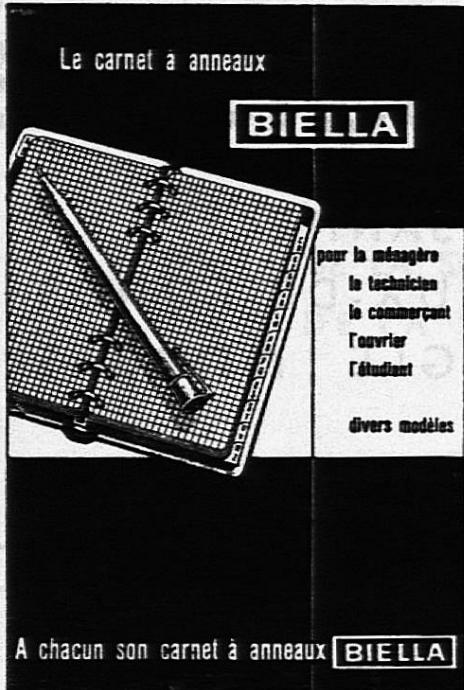
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents

Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon



**Les produits Biella
sont en vente dans les papeteries**



*La maison se charge
de toutes démarches et formalités*



5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

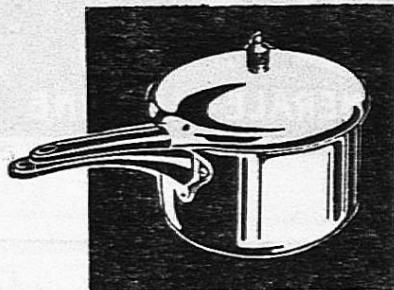
Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à



LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions



*La plus moderne
des marmites à vapeur*

Duzomatic

6 litres Fr. 67.50 net

J. SCHMID ferronnerie BIENNE



TAILLEUR

TISSU DE QUALITÉ

TRAVAIL SOIGNE

CLIENT SATISFAIT

7 '6
MONTREUX, 26 août 1950

LXXXVI^e année — № 30

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chaboz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Une classe gaie, vivante, pleine d'entrain

par l'emploi du matériel fourni par la maison
SCHUBIGER A WINTERTHOUR

Lecture : Coffret de lecture, images, lettres gommées.

Calcul : Bandes à compter, formes à coller, baguettes, planchettes, tablettes, tableaux pour le calcul, feuilles de 100, timbres, chiffres gommés, jeu de calcul.

Travaux manuels : Papier pour pliage, papier teinté gommé, formes décoratives à coller, carte teintée et carton ordinaire.



Tous les outils pour les cours de cartonnage, papier toile, carte.

Maison Schubiger Winterthour



Quand la chaleur accable,
Buvez de l'**OVO** froide
Et vous serez d'attaque



Cahiers pratiques de Géographie

Case postale Berne 16

Exécution parfaite.
Vivement recommandé par
le corps enseignant et par
des spécialistes éminents

Moyen d'enseignement de 1^{er} ordre

Utilisé avec le plus grand
succès, depuis 25 ans, dans
des centaines d'écoles de
tous degrés
Revu et adapté aux exigences
de l'époque actuelle

Edition A*	2 A	Suisse	(Fr. 1.80)
	3 A	Europe	(Fr. 1.80)
	4 A	Continents	(Fr. 1.80)
Edition B	1 B	Canton de Berne	(Fr. .90)
	2 B	Suisse	(Fr. 1.30)
	3 B	Europe	(Fr. 1.30)
	4 B	Afrique, Amérique, Asie, Océanie	(Fr. 1.30)

* Edition A avec texte, problèmes, etc., traduits par M. Meylan, prof., Lausanne.

Rabais de 20 % sur toute commande de 20 cahiers au minimum
et de 30 % sur les commandes de plus de 100 cahiers.

LES EDITEURS :

Dr E. Tröesch

Dr H. Graf

Dr O. Schreyer

Floriana

LAUSANNE

Direction : E. PIOTET

Sussex Villa Pontaise 15

Téléphone 24 14 27

INSTITUT PÉDAGOGIQUE PRIVÉ

Préparation sérieuse et approfondie de gouvernantes d'enfants,
institutrices privées et de mères de famille.

Placement des élèves diplômées assuré

Début des cours : 25 septembre

Ecole cantonale d'Administration - St-Gall

Cours préparatoire

Le Cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche, qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes ou les Téléphones & Télégraphes. Le cours dure 6 mois et donne aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (deux ans). Prospectus sur demande

S'inscrire jusqu'au 10 octobre 1950.

Ouverture du cours : 23 octobre 1950.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce
Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves de 9 à 16 ans

Section B: Elèves à partir de 16 ans

MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASSE
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoire en vue de l'Ecole Normale
Téléphone 24 15 79

Paul Cardinaux, directeur

L'ÉCOLE DE SECRÉTARIAT de M^{me} Payot-Chappuis

prof. lic. H. E. C.

prépare un nombre restreint de jeunes filles à la profession de secrétaire.

Cours de 10 mois: 17 avril et 11 septembre.

AVENUE MON REPOS 8

L A U S A N N E

Téléphone 23 76 17

Institut

Jaques-Dalcroze Genève

Seule école en Suisse délivrant les diplômes

Education physique et musicale complète

Rythmique :

Plastique - Technique corporelle

Musique :

Solfège - Improvisation, etc.

Cours pour professionnels (préparation aux certificats et diplômes)

Cours pour amateurs adultes et enfants

OUVERTURE DES COURS: 11 SEPTEMBRE

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 44, Terrassière, GENÈVE

La plus délicieuse des eaux de table

Lithinée alcaline, légèrement gazeuse, préparée instantanément avec les

LITHINES « SOCOP » La boîte de 10 paquets dosés chacun pour obtenir un litre d'Eau Lithinée **Fr. 1.60**

Pharmacies Populaires, Genève

Société coopérative fondée en 1891 par les sociétés de sec. mutuels en cas de maladie. Six officines en ville.